



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Italie

Question écrite n° 58056

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la prise en charge internationale de la restauration des édifices religieux (ou historiques) de la région de l'Aquila, dans les Abruzzes, sinistrée et dévastée par un tremblement de terre. En effet, le premier ministre italien, Monsieur Berlusconi, a eu l'idée originale d'y organiser la rencontre internationale du G8 et de proposer aux chefs d'États des pays les plus riches du monde de prendre en charge la reconstruction d'une église ou d'un monument endommagé. La France a dû prendre à sa charge l'une d'entre elles (ou un monument) ; il lui demande donc laquelle (ou lequel) et les conditions et délais de cette restauration et, d'autre part, s'il compte proposer la même démarche à des grandes collectivités territoriales de notre pays.

Texte de la réponse

Le gouvernement français a répondu favorablement à la demande du président du Conseil italien, M. Silvio Berlusconi et participe à la restauration de l'église Santa Maria del Suffragio, dite des Âmes Saintes, de la ville de l'Aquila. Les travaux de restauration nécessaires portent essentiellement sur la coupole de Giuseppe Valadier, qui s'est complètement effondrée, ainsi que sur les décors intérieurs, suite au séisme qui a frappé les Abruzzes en 2009. Un accord entre les deux gouvernements fixera les modalités du partenariat et précisera les domaines d'intervention conjointe, ainsi que les phases successives du processus de restauration de l'église. Il est aujourd'hui d'ores et déjà possible d'indiquer que ce partenariat s'articulera autour des missions suivantes : les recherches historiques et photographiques relatives à l'édifice ; le diagnostic structurel et architectural ; le projet définitif de restauration, le cahier des charges et l'estimation des travaux à y accomplir ; la documentation technique nécessaire, établie suite aux sondages et à l'analyse des matériaux ; la mise en place de chantiers écoles, destinés à la formation des étudiants en architecture et dans les domaines de la restauration du patrimoine des deux pays. Ce protocole d'accord entre les deux États sera soumis au vote de leur parlement respectif dans les meilleurs délais. La participation française, annoncée lors du G8 par Mme Carla Bruni-Sarkozy, sera de 3,2 MEUR, soit 50 % du coût estimant des travaux de restauration, expertises comprises. Celles-ci ont déjà été réalisées et vont se poursuivre. Le projet de restauration est en cours de définition, et le délai estimé des travaux est de dix-huit mois. Le gouvernement italien n'a pas fait de démarche similaire auprès des grandes collectivités territoriales de notre pays.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58056

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 septembre 2009, page 8429

Réponse publiée le : 26 janvier 2010, page 831